

## ELECTRICITÉ

# Module indépendant Travaux sous Tension en Basse Tension sur les Ouvrages - TER CPT

COMPTAGE DIRECT OU SUR RÉDUCTEUR (TER CPT)

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 30/01/2025



### Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

### Public visé

Personnel d'exécution

### Durée

31 heures, soit 4,5 jours

### Recyclage des compétences

Oui

### Environnement de travail

Chantier  
Chantier électrique basse et très basse tension

### Opération(s) effectuée(s)

Intervention sur un chantier électrique

### Métiers

Electricien, Monteur de réseaux électriques

### Mots clés

TER CPT, Indépendant, Tension, Comptage, Branchement, Circuit, Compteur

## Formation

**Détails du public visé :** Toute personne appelée à pratiquer des TST BT.

### Détails des prérequis :

L'employeur s'engage, par écrit, à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et prérequis ci-après :

- posséder les notions d'électrotechnique suivantes : tensions, courants, puissances, impédances d'un circuit électrique triphasé ;
- avoir reçu une formation aux risques électriques ;
- mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré ;
- connaître la technologie des matériels de comptages directs ou équipés de réducteurs de mesure ;
- pratiquer seul de façon régulière des interventions hors tension et des mesurages sur des comptages directs ou équipés de réducteurs de mesure ;
- savoir utiliser un multimètre ;
- savoir lire les schémas de câblage des circuits de comptage.

La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.

Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.

**Objectifs de formation :** Acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension sur des comptages directs ou sur réducteurs de mesure.

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :

- d'identifier tous types d'ouvrages comportant des comptages directs ou sur réducteur et d'en connaître les procédures d'accès ;
- de préparer et valider un processus opératoire ;
- de vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage, d'identifier les circuits d'électrification ;
- d'identifier les circuits de court-circuit ;
- de mettre en œuvre les moyens pour se prémunir de ces risques ;
- de connaître et d'utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles, d'identifier et de choisir les outils et le matériel adapté ;
- d'identifier et de prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement (déchets, esthétique, etc.) ;
- de réaliser des travaux dans le respect des règles de l'art, de rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

#### **Contenu :**

Un exercice théorique permettra de vérifier les prérequis attendus. La formation devra comporter à minima :

- un apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques,... ;
- un apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages (exigences du chef d'établissement), les exercices pratiques suivants :
  - habillage de pièces nues et de masses métalliques ;
  - déconnexion et connexion du conducteur neutre au niveau d'un comptage direct (cas du neutre non déconnectable) ;
  - remplacement de transformateurs de courant type tore au niveau d'un comptage BT avec shunt du circuit primaire (utilisation d'un commutateur de réseau en charge) ;
  - remplacement d'une boîte d'essai avec shunt sur circuit secondaire des TC. Déconnexion et connexion d'un comptage BT > 36 KVA ;
  - raccordement d'une valise de charge ;
  - déconnexion et connexion d'un relais d'asservissement client.

## **Déroulé de la formation**

**Partie théorique :** Oui.

**Partie pratique :** Oui.

**Détail sur la durée de la formation :** 31 heures, soit 4,5 jours.

**Existence d'un test à l'issue de la formation :** Non.

## **Reconnaissance de la formation**

**Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?**Appréciation d'aptitude aux Travaux Sous Tension.

### Recyclage des compétences

**Fréquence du recyclage :** 3 ans.

**Détails sur la durée du recyclage :** Le recyclage est recommandé par la norme NF C 18-510 tous les 3 ans. Cependant, pour une pratique exceptionnelle ou occasionnelle, la périodicité peut être ramenée à deux ans.

À noter que pour les travaux sous tension, la durée de validité du titre d'habilitation est d'un an.

## Textes de référence

- Décret n°82-167 du 16 février 1982 relatif aux mesures particulières destinées à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique lors des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien des ouvrages de distribution d'énergie électrique
- Article R4544-11 du Code du travail
- Article R4544-3 du Code du travail

L'employeur doit s'assurer que le personnel concerné, grâce à une formation spéciale, théorique et pratique, a une connaissance approfondie, aussi bien des précautions à prendre pour éviter les dangers de l'électricité que des méthodes de travail à mettre en œuvre pour exécuter de tels travaux.

- Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ou pour l'exécution d'opérations non électriques dans l'environnement d'ouvrages et d'installations électriques sous tension aériens et souterrains - Prévention du risque électrique
- Cursus de formation du comité TST
- Comité des TST

## Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**  
Etablissement ou organisme agréé par le Comité des Travaux Sous Tension.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/module-independant-travaux-sous-tension-en-basse-tension-sur-les-ouvrages-ter-cpt/>